

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15-2025
DU 24 MARS 2025**

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

L'an deux mil vingt cinq

Le 24 mars à 18 H 00

Présents 11

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

Votants 13

à la Mairie, sous la présidence de Mme Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/03/2025

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, BROUDICHOX Serge, TRANQUARD Jérôme, AUDOUIN Anne, BOUTIN Jean-François, DUMON

Alain, BORDELAIS Gérald, REYGADE Aline, HUCHET Pierrette, JOCELYN Nathalie

ABSENTS : POUDRET Annie procuration à DUMON Alain-BORDAS Christian
procuration à JOCELYN Nathalie- MARTIN Frédéric

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Aline REYGADE a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : DELIBERATION 15-2025 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES
LOCALES POUR 2025**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

-Taxe Foncière Bâtie : 33,62%

- Taxe Foncière Non Bâtie : 42,48 %

- Taxe d'Habitation : 13,86 %

CHARGE Madame le Maire

- De notifier cette décision au services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire,

Patricia RAICHINI

Le secrétaire de séance

Aline REYGADE



Acte rendu exécutoire

Le : 27 mars 2025

Publié ou Notifié

Le : 27 mars 2025